

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

25344479

Déposé
09-07-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 1001115521

Nom(en entier) : **BeiGene Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue aux Laines 70
: 1000 Bruxelles**Objet de l'acte :** DENOMINATION, DIVERS

L'an deux mille vingt-cinq.

Le vingt juin.

(…)

Devant Nous, Stijn RAES, notaire à Gent, deuxième canton.

S'EST RÉUNIE:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "BeiGene Belgium", ayant l'adresse de son siège à Bruxelles (B-1000 Bruxelles), Rue aux Laines 70, TVA BE1001.115.521 RPM Bruxelles, division francophone.

Ci-après dénommée la "société".

(…)

RÉSOLUTIONSEnsuite, l'actionnaire unique, représenté comme indiqué ci-dessus, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a adopté les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'authentifier:
PREMIÈRE RÉSOLUTION: Rectification concernant le nombre d'actions de la société

L'assemblée constate:

- que l'acte de constitution de la société, reçu par le notaire soussigné Stijn Raes, le 12 octobre 2023, publié aux Annexes du Moniteur belge du 16 octobre suivant, sous le numéro 23408099, mentionne sous le titre "APPORTS - ACTIONS - SOUSCRIPTION" un nombre incorrect d'actions de la société;
- que cent (100) est le nombre correct d'actions et que l'acte doit donc mentionner cent (100) actions sous le titre précité "APPORTS - ACTIONS - SOUSCRIPTION" au lieu de mille (1.000) actions.

L'assemblée déclare et confirme que cent (100) est le nombre correct d'actions de la société et que l'actionnaire unique, prénommé, détient effectivement cent (100) actions de la société, étant le nombre total d'actions émises par la société.

L'assemblée déclare par conséquent que le titre "APPORTS - ACTIONS - SOUSCRIPTION" de l'acte précité doit donc être lu et remplacé comme suit:

"Les apports à la constitution s'élèvent à cinquante mille euros (50.000,00 EUR). Ils sont inscrits sur le compte de capitaux propres disponible.

Cent (100) actions nominatives entièrement souscrites sont émises.

Les actions sont souscrites en espèces par la société "BeOne Medicines I GmbH", prénommée.".

DEUXIÈME RÉSOLUTION: Modification du nom de la société

L'assemblée décide, avec effet au 15 juillet 2025, de changer le nom de la société en "BeOne Medicines Belgium".

(…)

L'assemblée décide par conséquent de modifier et remplacer, avec effet au 15 juillet 2025, le deuxième alinéa de l'article 1 des statuts par le texte suivant:

"Elle est dénommée "BeOne Medicines Belgium".".

TROISIÈME RÉSOLUTION: Pouvoirs

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs à: (i) l'organe de gestion (le cas échéant, chaque membre agissant séparément) pour l'exécution des résolutions prises, (ii) au notaire soussigné ou

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso :** Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

tout autre notaire et/ou employé de RVH-Notarissen afin de rédiger, signer et déposer le texte de la coordination des statuts de la société, conformément au Code des sociétés et des associations et aux dispositions statutaires de la société et (iii) l'organe d'administration (le cas échéant, chaque membre agissant séparément) et madame Marie Vandenbrande et monsieur Emilien Lerouge, chacun avec pouvoir d'agir seul, et avec droit de substitution, et élisant tous domicile chez 'Baker McKenzie', à 1210 Bruxelles, Avenue du Boulevard 21 boîte 1, chacun agissant séparément, et avec droit de substitution, afin d'assurer l'accomplissement de toutes formalités auprès du registre des personnes morales et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, ainsi qu'auprès d'un guichet d'entreprise en vue de l'enregistrement des données dans la Banque Carrefour des Entreprises ainsi que pour l'exécution des résolutions prises.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait: expédition de l'acte, statuts coordonnés - déposés dans la banque de données électronique des Statuts de FedNot).

(enregistré)

Stijn RAES,
Notaire.